

Parmi les aspects les plus marquants du flux d'exportation canadienne vers le Japon, on doit noter la prédominance de quelques groupes majeurs de matières premières et la concentration de leur production dans l'ouest du Canada. Ces groupes constituent presque 80 p. cent de l'ensemble des produits exportés. Par contre, plus de 96 p. cent des ventes effectuées par le Japon au Canada comprennent un éventail varié de marchandises ouvrées et fabriquées, et les deux tiers du total s'acheminent vers l'Ontario et le Québec.

La nécessité d'augmenter et de diversifier l'exportation canadienne à destination du Japon a été pour le Comité le sujet d'un vif intérêt. Il est devenu impossible de justifier le fait que la grande majorité (allant jusqu'à 65 p. cent) des produits exportés par le Canada vers le Japon revêtent, comme il est mentionné dans l'exposé du programme, une «forme aussi primaire et aussi peu avantageuse.»

L'heure a sonné de voir le Canada corriger ce défaut d'équilibre. Ceci exigera toutefois un effort national concerté et, de l'avis du Comité, il est extrêmement urgent que les industries en cause, aussi bien que les divers paliers gouvernementaux, prennent les mesures qui s'imposent.

En ce qui concerne le grave problème créé par une exportation insuffisante de produits fabriqués au Canada vers le Japon (soit moins de 3 p. cent du total) le Comité croit que le gouvernement canadien a raison d'insister pour que le Japon élargisse ses mesures tarifaires et élimine ses barrières douanières multiples. Par ailleurs, il importe aussi de surmonter le manque de connaissance, d'imagination et d'esprit combatif qui caractérise les hommes d'affaires canadiens dans la zone en question, tout en abordant le problème général d'une insuffisance d'innovations scientifiques et techniques au sein de l'industrie canadienne.

Vu l'écart énorme constaté dans le niveau de préparation des produits exportés à la fois par le Canada et le Japon. Le Comité ne relève aucun déséquilibre fondamental dans une balance de paiements en dollars qui est tout à l'avantage du Canada. Étant donné qu'en 1971, le Japon a enregistré un excédent dans la balance de son commerce avec le Canada, il devient encore plus nécessaire de s'attacher à la «qualité» plutôt qu'au volume brut des échanges.

Le Japon a aussi manifesté son inquiétude au sujet de certaines restrictions imposées par le Canada à divers genres de produits importés. Le Comité est d'avis que le marché canadien est relativement libre dans le domaine du textile et que le mode de restriction volontaire, relié aux programmes rationalisés, est méritoire. Il ne semble pas non plus qu'on ait abusé des mesures prises pour prévenir le dumping.

Le mouvement croissant, dans les deux sens, des investissements particuliers échangés entre le Japon et le Canada devrait être de plus en plus à l'avantage de ces deux pays. Les investissements effectués par le Japon au Canada offrent une saine diversité par rapport aux sources de capital que le Canada affecte au développement. Ces investissements semblent refléter les conditions actuelles du placement étranger au Canada et se conformer à celles-ci.